

s'en remet d'ordinaire, en général ou en grande partie, aux négociations, de sorte qu'à Westminster, on n'a pas habituellement recours à des ordonnances fixant la durée des débats.

Le comité de la procédure a fait un certain nombre de recommandations à la Chambre depuis l'automne et je soutiens qu'elles ont amélioré notre procédure et à bien des égards, ont facilité la participation des députés aux travaux de la Chambre. Il ne faut pas oublier que la création du comité permanent de la procédure et de l'organisation sous-entend que nous devons veiller à étudier constamment la procédure de la Chambre. Les règles que nous avons adoptées ou qui pourraient être proposées ne peuvent être comparées aux édits de Justinien, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas faites pour durer éternellement et régir les générations futures.

C'est dans cet esprit que je fais l'éloge du rapport du comité permanent. J'ose espérer qu'il sera adopté. Il ne viole pas les anciennes traditions et procédures de la Chambre. Il s'inspire d'un louable respect envers les prérogatives des députés et son unique objet est de permettre à la Chambre des communes en l'année 1969 de faire face aux pressions intenses qui s'exercent sur un parlement moderne.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, nous avons écouté avec un vif intérêt le discours du député. Permettez-moi de dire tout de suite que nous comptons proposer un amendement à la motion d'adoption qu'il a proposée; cet amendement sera conforme à la pratique et aux précédents de la Chambre.

Je regrette l'absence du premier ministre (M. Trudeau), car il est expert en matière de traquenards. Lorsqu'il est revenu et qu'il a vu le piège dans lequel le président du Conseil privé (M. Macdonald) s'était pris, ainsi que son parti, il l'a, de toute évidence, répudié. On a fait sauter le bouchon de la bouteille d'où le député de Grenville-Carleton (M. Blair) est sorti, lui qui avait attendu patiemment et dont la motion avait été réservée de jour en jour, pendant qu'il se demandait ce qui se passait.

Dans une certaine mesure, je suis content que cela se soit produit. Cela montre comment, lorsqu'il s'agit d'une bonne et juste cause, présentée avec suffisamment de fermeté par l'opposition qu'appuient les médias on peut faire voir au cabinet du moins une lueur de raison.

Ainsi, bien que je n'aime pas certaines des propositions contenues dans les articles 75A, B et C du Règlement, je suis heureux du moins que nous procédions maintenant de la manière voulue et qu'on ait fait comprendre au gouvernement, ne fut-ce que d'une façon limitée, qu'il a de fait des responsabilités et qu'il doit accepter sa position de subordonné par rapport à la Chambre.

• (3.20 p.m.)

Avant d'en venir au fond de la proposition, je crois qu'il serait utile de retracer les progrès accomplis par le Parlement depuis septembre dernier. Nous étions alors engagés dans une controverse comparable à celle-ci. Nous avons signifié que nous étions disposés à siéger, s'il le fallait, durant tout le congé de Noël pour faire valoir notre point de vue. Cédant à la pression formidable du public et à l'opposition manifestée de ce côté-ci de la Chambre et aussi de l'autre côté, le gouvernement a rayé de l'ordre du jour dont la Chambre était saisie, l'exécrable et horrible article 16A.

C'est alors que le premier ministre a déclaré que l'opposition était tombée dans le panneau, qu'il avait simplement voulu faire adopter les modifications contenues dans la motion, sauf l'article 16A. Je prétends qu'un homme d'État qui se respecte ne devrait jamais faire pareille déclaration. Cela dit, je prétends que le premier ministre essaye encore une fois de faire adopter, sinon l'article 16A, tout au moins le gros du principe qu'il renferme. Il essaye de nouveau de nous refiler sa camelote.

Revoyons ce qui s'est passé depuis décembre, monsieur l'Orateur. La coopération et la compréhension régnaient de part et d'autre. Il se tenait des réunions, tant officielles qu'officieuses. Le Parlement du Royaume-Uni n'a jamais tenu pareilles réunions. Je crois que le président du Conseil privé (M. Macdonald) conviendra que nous avons été étonnés de découvrir les discussions interminables que tiennent les leaders de la Chambre et autres intéressés. Tâter le pouls de la Chambre, sentir les besoins du jour et les exigences du gouvernement en vue de prendre ses décisions quotidiennes, sont des conditions préalables à la bonne marche d'un corps législatif. De telles pratiques ne sont pas suivies au Royaume-Uni. Je n'entrerai pas dans le détail de leur situation, car je ne crois pas que la Chambre ou le pays l'accepteraient.